MAIRIE
DE
G O U D E L I N
22290

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260305-20260305003-DE

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, les cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SÉHAN Alain.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie- THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche - MORICE Gildas– VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine – MALLARGÉ Bernard - JOUY Nathalie.

Absents : LE HEGARAT Valérie
MARTIN Marie-Christine

Secrétaire de séance : GAUVAIN Michaël

DELIBERATION N°20260305-003

Date de convocation : 20 février 2026

Objet : Commune : affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 au budget communal 2026 ainsi :

→ 002 - résultat de fonctionnement reporté : 100 000 €

→ 1068 - excédents de fonctionnements capitalisés : 568 070.66 €

Le Conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 du budget principal 2026 comme proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le président de séance,
SÉHAN Alain